VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

ACCORD-CADRE DE SERVICES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Entretien des espaces verts, jardins et abords, espaces naturels et pistes cyclables

Date limite de réception des plis :

Le mardi 8 décembre 2026 à 17 h 00m 00s

Organisme acheteur
Département de la Vendée

Dossier suivi par : Service Commande Publique
Téléphone : 02 28 85 83 88
Adresse du profil d'acheteur : www.vendee.fr

Renseignements d'ordre technique :
Direction de Services techniques et de l'Education - Service Maintenance
Daniel GABORIT - lots 1 à 4, et 11 et 12 (tel. 02 28 85 80 73)
Eric ROIRAND - lots 5 à 7 (tel. 02 28 85 86 47)
Aurélien SELLIER - lots 8 à 10 (tel. 02 28 85 86 57)

Numéro de référence attribué à la procédure : **2026SM-A0113**

SOMMAIRE

1. QUELLE EST LA DESCRIPTION DU CONTRAT ? 3
2. QUEL EST LE CADRE LEGAL, REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL ? 6
3. COMMENT SOUMISSIONNER ? 8
4. QUELLE EST LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION ? 10
5. QUELLES FORMALITES POUR PERMETTRE DE NOTIFIER LE CONTRAT ? 14

ANNEXE I – COMMENT SE PASSE LA PROCEDURE DEMATERIALISEE ? 15

ANNEXE II – QUELQUES INFORMATIONS JURIDIQUES COMPLEMENTAIRES 20

POINTS CLES DE LA CONSULTATION

Critères de jugement	1. **Organisation mise en place pour exécuter les prestations** (40 %) 2. **Prix** (40 %) 3. **Performances en matière de protection de l'environnement** (20 %)
Instance d'attribution	La Commission d'Appel d'offres
Date limite de dépôt des questions	8 jours avant la remise des offres.
Validité des offres	4 mois
Négociation	Les négociations ne sont pas autorisées pour cette consultation
Dépôt des plis	Les plis doivent être déposés de manière électronique sur le profil d'acheteur (avec copie de sauvegarde possible)
Variantes	Aucune variante n'est autorisée ni imposée. Des prestations supplémentaires éventuelles ne sont pas prévues par l'acheteur.

1. QUELLE EST LA DESCRIPTION DU CONTRAT ?

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Entretien des espaces verts, jardins et abords, espaces naturels et pistes cyclables**

Le présent accord-cadre concerne plusieurs types de prestations d'entretien, et plusieurs secteurs.

- *Le lot n°7 concerne l'ensemble du Département,*
- *tandis que :*
 - *les lots n°1 à 4 sont répartis en 4 secteurs géographiques,*
 - *les lots n°5 et 6 sont répartis en 2 secteurs géographiques,*
 - *les lots n° 8 à 10 sont répartis en 3 secteurs géographiques,*
 - *les lots n° 11 et 12 concernent certains sites dont la liste est présentée dans le CCTP commun aux deux lots, il s'agit de marchés réservés.*

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Entretien des espaces verts, jardins et abords, espaces naturels et pistes cyclables
Acheteur	Département de la Vendée
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	12 lots
Lieu d'exécution	Ensemble de la Vendée
Durée	4 ans
Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 12 lots tous conclus avec un montant maximum pour 4 ans (ce montant maximum correspond à la limite de commande qui pourra être passée par lot, et cette limite a été déterminée en prenant une marge sur le besoin estimé).

Le maximum n'a pas vocation à être atteint et n'engage pas le Département :

Objet	Montant maximum pour 4 ans
Lot n°1 Entretien des espaces verts des bâtiments départementaux et abords secteur Nord-Ouest	1 400 000,00 € HT
Lot n°2 - Entretien des espaces verts des bâtiments départementaux et abords secteur Nord-Est	800 000,00 € HT
Lot n°3 - Entretien des espaces verts des Bâtiments départementaux et abords secteur Sud-Ouest	1 000 000,00 € HT
Lot n°4 - Entretien des espaces verts des Bâtiments départementaux et abords secteur Sud-Est	1 000 000,00 € HT

Objet	Montant maximum pour 4 ans
Lot n°5 - Entretien paysagers des espaces naturels sensibles – secteur Littoral	1 400 000,00 € HT
Lot n°6 - Entretien paysagers des espaces naturels sensibles – secteur Bocage	1 400 000,00 € HT
Lot n°7 - Entretien et travaux sylvicoles des espaces boisés départementaux	2 200 000,00 € HT
Lot n°8 - Entretien paysager des pistes cyclables et abords – secteur Nord littoral	560 000,00 € HT,
Lot n°9 - Entretien paysager des pistes cyclables et abords – secteur Nord bocage	240 000,00 € HT
Lot n°10 - Entretien paysager des pistes cyclables et abords – secteur Sud	320 000,00 € HT
Lot n°11 - Entretien des espaces verts des bâtiments départementaux et abords - Marché d'insertion secteur de La Roche sur Yon	200 000,00 € HT
Lot n°12 - Entretien des espaces verts des bâtiments départementaux et abords insertion secteur Nord Bocage	200 000,00 € HT

- **Historique des marchés précédents**

Lot	Moyenne annuelle du montant des bons de commandes € HT	Nombre de bons de commande annuel en moyenne
Lot 1	242 800,00	64
Lot 2	146 250,00	41
Lot 3	73 700,00	42
Lot 4	150 500,00	35
Lot 5	80 500,00	18
Lot 6	125 000,00	47
Lot 7	430 000,00	68
Lot 8	97 100,00	13
Lot 9	40 700,00	11
Lot 10	20 900,00	9
Lot 11	3 500,00	8
Lot 12	14 000,00	7

Pour les lots 1 à 4, la répartition du chiffre d'affaires depuis 2023 est la suivante :

Services / Sites concernés	% de CA
DSTE *	32
Maillezais	12
Historial	10
Vendéspace	8
Nieul Sur l'Autise	8
Chabotterie	8

Services / Sites concernés	% de CA
Haras	5
Foyer Départemental de l'Enfance (FDE)	5
Cité des Oiseaux	3
Autres sites (Tiffauges, Grammont, Nalliers, LEAV…)	9

* Le CA de la DSTE correspond au CA généré par l'entretien des espaces verts des bâtiments à vocation administrative, sociale ou technique.
Cette information est fournie à titre purement indicative et est sans engagement de la part du Département.

- **Durée du marché ou délai d'exécution**

La durée du marché et les délais d'exécution figurent au CCAP.
Date prévisionnelle de début d'exécution des prestations : février 2027

- **Clause sociale (lots 1 à 10) :**

Le Conseil Départemental de la Vendée, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges du marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

L'entreprise qui se verra attribuer le marché devra réaliser une action d'insertion qui permettra l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Attention :

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

- **Marché réservé (lots 11 et 12) :**

Pour les lots suivants :
- Lot n°11 - Entretien des espaces verts des bâtiments départementaux et abords - Marché d'insertion secteur de La Roche sur Yon :
- Lot n°12 - Entretien des espaces verts des bâtiments départementaux et abords – Marché d'insertion secteur Nord Bocage :

Le contrat est totalement réservé à des structures d'insertion par l'activité économique, ce en application de l'article L2113-13 du code de la commande publique.

2. QUEL EST LE CADRE LEGAL, REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL ?

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

Les lots 11 et 12 sont par ailleurs des marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique, ce en application de l'article L2113-13 du code de la commande publique.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : http://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- 01) Le Règlement de la consultation (RC) et ses annexes I et II
- 02) Le cadre de l'acte d'engagement, pour chaque lot
- 03) Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots
- 04) Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
 - Commun aux lots 1 à 4
 - Commun aux lots 5 et 6
 - Propre au lot 7
 - Commun aux lots 8 à 10
 - Commun aux lots 11 et 12
 - Et les annexes techniques :
 - Pour le lot 1 : annexe 1 fiche technique Hydropack – annexe 2 avis technique le Prieuré – annexe 3 Hotel numérotation terrasses – annexe 4 étanchéité toiture terrasse DDD – annexe 5 Historial de la Vendée – annexe 6 Historial plans toiture –
- 05) Une carte des secteurs
 - Commune aux lots 1 à 4
 - Propre aux lots 5, 6, 7
 - Commune aux lots 8 à 10
- 06) Une liste des ENS pour les lots 5 et 6
- 07) Une carte des itinéraires cyclables par lot, pour les lots 8, 9 et 10
- 08) Un Bordereau des prix unitaires, pour chaque lot
- 09) Un Détail quantitatif estimatif, pour chaque lot
- 10) Un exemple de bon d'intervention pour les lots 1 à 4
- 11) Un chantier fictif par lot pour les lots 1 à 4, et les annexes suivantes :
 - Pour le lot 1 : annexe 7 chantier fictif lot 1 – annexe 8 chantier fictif lot 1 – annexe 9 chantier fictif lot 1
 - Pour le lot 2 : annexe 10 chantier fictif lot 2
 - Pour le lot 3 : annexe 11 chantier fictif lot 3
 - Pour le lot 4 : annexe 12 chantier fictif lot 4
- 12) Le cadre de réponse au cas pratique
- 13) Le cadre de réponse du Dossier de Candidature (DC)
- 14) Un formulaire « déclaration de sous-traitance » DC4

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Questions posées pendant la consultation**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **http://www.marches-publics.info**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide, sous réserve que la question ne porte pas sur des sujets couverts par le secret d'affaire auquel cas la réponse sera apportée à la seule entreprise ayant posé la question.

- **Echanges avec les candidats en cours d'analyse et rectification des offres :**

En cours d'analyse, dans l'hypothèse où des demandes de compléments et/ou de précisions sur la teneur de la proposition seraient effectuées par le Département auprès d'un candidat, celles-ci se feront obligatoirement par le biais du profil d'acheteur.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des Prix unitaires prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du Détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans ce Détail Estimatif seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en compte.

- **Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés renouvelables :**

Le prochain avis d'appel public à la concurrence est prévu au dernier trimestre 2030.

- **Visites de site :**

En raison du nombre important de sites concernés par cette consultation, aucune visite ne sera organisée par le Département.

Les candidats sont invités à procéder de façon autonome aux visites des sites qui sont librement accessibles.

Pour les sites suivants, qui nécessitent une autorisation d'accès, les entreprises sont invitées à contacter Daniel Gaborit (02.28.85.80.73) pour convenir d'une date et d'un horaire de visite :

- L'Historial de la Vendée ;
- Le Vendéspace ;
- La Chabotterie ;
- Les abbayes de Maillezais et de Nieul sur l'Autise
- Le Château de Tiffauges

- **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire pour le motif suivant : la solidarité du mandataire est exigée afin de lui permettre de gérer l'éventuelle défaillance de ses cotraitants.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

3. COMMENT SOUMISSIONNER ?

- **Modalités de remise des offres :**

Les propositions doivent être remises en euros.

Tous les documents remis par les candidats doivent être en français. Pour les candidats étrangers, ils devront joindre obligatoirement une traduction en français des éléments et documents remis rédigés dans une autre langue, conformément à l'article R. 2143-16 du Code de la commande publique.

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : http://www.marches-publics.info.

- **Contenu des plis – partie candidatures :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

	Descriptif
☑	des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité : - Pour les lots 1 à 6 et 8 à 10 : **Qualipaysage E130, E131 ou E132**, ou équivalent ; - Pour le lot 7 : **certificat de spécialisation élagage ; CACES nacelle (R386) ; CACES engins de chantier (R372) catégories 1 et 8 ou équivalent**
☑ *(lots 11 et 12)*	La convention conclue entre le candidat et le Direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités (DDETS) au titre de son conventionnement Insertion par l'Activité Économique. Pour les structures invoquant une équivalence aux SIAE dont la liste est dressée par l'article L. 5132-4 du Code du travail, des éléments de preuve attestant qu'elles sont équivalentes à ces dernières et qu'elles emploient une proportion minimale de 50% de travailleurs défavorisés.
☑	une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Pour les entreprises de création récente, ce document peut être remplacé par la production de tout document permettant de justifier la capacité financière du candidat (chiffre d'affaires partiel, montant de références en cours, déclaration appropriée de banques notamment)
☑	une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
☑	une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
☑	la présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé

Le candidat peut remettre, au titre des éléments susvisés demandés, le cadre de réponse valant dossier de candidature ou un document unique de marché européen (DUME), rédigé en français en lieu et place, aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre tous éléments relatifs à ses capacités professionnelles et financières.

- **Contenu des plis – partie offres :**

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

	Descriptif
☑	L'acte d'engagement dûment complété, pour chaque lot
☑	Le **Bordereau des prix unitaires** dûment complété, pour chaque lot
☑	Le **Détail quantitatif estimatif** dûment complété, pour chaque lot
☑	Un **Mémoire technique**, ou document équivalent, détaillant a minima les éléments suivants : - Moyens humains mobilisés pour la réalisation des prestations attendues (nombre d'intervenants affectés au contrat, formations, expériences (CV), rôle…) - Moyens matériels utilisés spécialement pour les prestations attendues - Les dispositions prises par le candidat pour garantir la sécurité des usagers et des intervenants - Les dispositions ou outils que le candidat prévoit de mettre en œuvre pour garantir la bonne exécution des prestations, ainsi que les modalités de suivi et de reporting à destination de l'acheteur (à la fois sur le volet technique et financier)
☑ ***(Lots 1, 2, 3, 4, 5 , 6, 7, 11 et 12)***	La **liste des végétaux écolabellisés** proposés (Plante Bleue, MPS ABC, Végétal Local, AB, Label rouge ou référentiel équivalent)
☑	Une **note environnementale**, ou document équivalent, présentant les mesures mises en œuvre par le candidat pour : - limiter l'impact environnemental des prestations : - assurer la gestion des déchets verts, - permettre la réduction des consommations d'eau, - prioriser l'utilisation de matériels à faibles émissions, - garantir la préservation de la biodiversité. Les engagements devront être détaillés et justifiés.
☑ ***(Lot(s) 1, 2, 3, 4)***	**Le Cadre de réponse au chantier fictif**, complété par le candidat en lien avec le chantier fictif du lot concerné
☑ ***(Lot(s) 1, 2, 3, 4)***	Le **Coût du devis estimatif du chantier fictif** par lot

4. QUELLE EST LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION ?

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Lots 1, 2, 3, 4, 11 et 12

Critère	Complément
1. **Niveau de capacité technique et professionnelle du candidat**	Niveau exigé : Présentation **d'au moins 3 références** de services comparables exécutés auprès de collectivités locales ou tout autre administration au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date de réalisation et le lieu d'exécution. OU au moins **1 correspondant administratif et 4 ouvriers qualifiés par lot**

Lots 5 et 6

Critère	Complément
1. **Niveau de capacité technique et professionnelle du candidat**	Niveau exigé : Présentation **d'au moins 3 références** de services comparables exécutés auprès de collectivités locales ou tout autre administration au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date de réalisation et le lieu d'exécution. OU au moins **6 ouvriers qualifiés en espaces verts et 1 chef d'équipe** unique interlocuteur du Département

Lot 7

Critère	Complément
1. **Niveau de capacité technique et professionnelle du candidat**	Niveau exigé : Présentation **d'au moins 3 références** de services comparables exécutés auprès de collectivités locales ou tout autre administration au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date de réalisation et le lieu d'exécution. OU au moins **2 élagueurs grimpeurs qualifiés, 4 ouvriers sylvicoles, 1 conducteur d'engins forestiers et 1 chef d'équipe** unique interlocuteur du Département

Lots 8, 9 et 10

Critère	Complément
1. **Niveau de capacité technique du candidat**	Niveau exigé : au moins **au moins 10 ouvriers qualifiés en espaces verts et 1 chef d'équipe unique** interlocuteur du Département.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lots 1 à 4

Critère	Complément
1. **Prix** (40 %)	jugé sur la base des 2 sous-critères suivants : - Montant cumulé du DQE et du chantier fictif (**16 points**) - Moyenne des prix du BPU (**4 points**)
2. **Organisation mise en place pour exécuter les prestations** (40 %)	jugée à l'appui du mémoire technique et de l'organisation prévue pour réaliser les prestations relevant du chantier fictif *(plan de chantier, moyens humains, moyens matériels, reporting etc.)*
3. **Performances en matière de protection de l'environnement** (20 %)	jugées sur les deux sous-critères suivants et sur la base du mémoire technique : - la part de végétaux écolabellisés proposés **(10 points**) - la gestion des déchets de chantier, des matériaux employés et la gestion des énergies consommées, les moyens mis en œuvre pour la gestion écologique, pollution **(10 points**)

Lots 5 à 7

Critère	Complément
1. **Prix** (40 %)	jugé sur le montant total du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) établi à partir des prix unitaires indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) par le candidat et qui concernera l'application de quantités estimatives sur une année
2. **Organisation mise en place pour exécuter les prestations** (40 %)	jugée sur l'organisation concrète proposée par le candidat pour réaliser l'entretien des espaces naturels / boisés *(équipé dédiée et expérience de chaque intervenant, moyens matériels adaptés aux espaces boisés ou espaces naturels sensibles, mesures d'hygiène et sécurité liées aux prestations d'entretien des espaces boisés ou espaces naturels sensibles)*
3. **Performances en matière de protection de l'environnement** (20 %)	jugées sur les deux sous-critères suivants : - la part de végétaux écolabellisés proposés **(5 points**) - la gestion des déchets de chantier, les mesures de prévention pour protéger le milieu naturel contre les pollutions accidentelles, les moyens mis en œuvre pour limiter l'impact sur le milieu dans le cadre des interventions, et la gestion des énergies consommées **(15 points**)

Lots 8 à 10

Critère	Complément
1. **Prix** (40 %)	jugé sur la base des 2 sous-critères suivants :
	- Montant total du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) connu (**10 points**) et établi à partir des prix unitaires indiqués par le candidat dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
	- Montant total du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) caché (**10 points**) caché et établi par le Département, avant ouverture des offres, et qui concerna l'application de quantités fictives à une fourchette de 5 à 10 postes du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) pour cette simulation de chantier
2. **Organisation mise en place pour exécuter les prestations** (40 %)	jugée sur l'organisation concrète proposée par le candidat pour réaliser l'entretien des pistes cyclables *(équipé dédiée et expérience de chaque intervenant, moyens matériels adaptés aux pistes cyclables étroites, mesures d'hygiène et sécurité liées aux prestations d'entretien des pistes cyclables)*
3. **Performances en matière de protection de l'environnement** (20 %)	jugées sur la gestion des déchets de chantier, les mesures de prévention pour protéger le milieu naturel contre les pollutions accidentelles, les moyens mis en œuvre pour limiter l'impact sur le milieu dans le cadre des interventions, et la gestion des énergies consommées

Lots 11 et 12

Critère	Complément
1. **Prix** (40 %)	jugé sur la base des 2 sous-critères suivants :
	- Montant total du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) connu (**10 points**) et établi à partir des prix unitaires indiqués par le candidat dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
	- Montant total du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) caché (**10 points**) et établi par le Département, avant ouverture des offres, et qui concerna l'application de quantités fictives à une fourchette de 5 à 10 postes du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) pour cette simulation de chantier
2. **Organisation mise en place pour exécuter les prestations** (40 %)	jugée sur l'organisation concrète mise en place par le candidat pour réaliser les prestations (équipe dédiée, matériels appropriés aux prestations et mesures d'hygiène et de sécurité envisagées)
3. **Performances en matière de protection de l'environnement** (20 %)	jugées sur les deux sous-critères suivants et sur la base du mémoire technique : - la part de végétaux écolabellisés proposés **(10 points**) - la gestion des déchets de chantier, les mesures de prévention pour protéger le milieu naturel contre les pollutions accidentelles, les moyens mis en œuvre pour limiter l'impact sur le milieu dans le cadre des interventions, et la gestion des énergies consommées **(10 points**)

Modalités de calcul des notes :

Dans l'hypothèse où au moins un des soumissionnaires est non assujetti à la TVA (et que la consultation ne concerne pas un contrat pour lequel le Département peut récupérer la TVA), les offres seront notées en TTC ou net de taxe.

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.
La note totale est notée : **Sur 20**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède le montant maximum annuel du contrat.

L'attention du candidat est attirée sur les pièces financières qui doivent contenir un prix et un seul par prestation. Si cette dernière s'effectue à titre gratuit, le candidat devra le préciser en lieu et place du prix de la prestation. Le candidat doit obligatoirement renseigner tous les prix demandés. Le fait pour le candidat de remettre un document financier incomplet, annoté ou modifié entraînera le rejet de son offre.
Les documents financiers devront être fournis au même format informatique que les documents fournis par le Département. Le Département demandera obligatoirement, en cas de remise de pièces au format PDF, la fourniture de nouvelles pièces au format d'origine afin de faciliter le contrôle des offres reçues.

5. QUELLES FORMALITES POUR PERMETTRE DE NOTIFIER LE CONTRAT ?

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

	Descriptif
☑	L'acte d'engagement que lui aura remis le Département, et ses éventuelles annexes sans réserve. En cas de groupement, cet acte d'engagement devra être signé par l'ensemble des membres du groupement, ou par le seul mandataire qui justifie des habilitations nécessaires signées pour représenter les autres membres du groupement
☑	Attestation d'assurance de responsabilité civile et qui sera en cours de validité lors de l'exécution des prestations
☑	Certificat justifiant que l'attributaire a satisfait aux obligations fiscales, délivré par l'administration compétente
☑	Certificat justifiant que l'attributaire a satisfait aux obligations sociales, délivré par l'administration compétente
☑	Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, indiquant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique concernant les interdictions de soumissionner
☑	Une liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail ou une déclaration sur l'honneur du non-emploi de travailleurs étrangers (application de l'article D8254-2 du code du travail)
☑	Mention du nom ou de la dénomination sociale, adresse complète et numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
☑	Copie du ou des jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire

L'acte d'engagement signé sera à remettre au Département dans un délai de 8 jours suivant la réception de la demande, faute de quoi l'offre de l'attributaire sera rejetée et le candidat éliminé.

Les autres pièces seront à placer sur l'espace « fournisseur » propre à chaque candidat sur la plateforme en ligne Aprovall dans un délai de 8 jours suivant la réception de la demande faite par le Département.
Il est précisé que ces pièces seront considérées comme non reçues si elles sont fournies à l'appui de l'offre ou transmises au Département sans passer par la plateforme Aprovall.
Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux entreprises étrangères, auquel cas ces entreprises fourniront les documents susmentionnés directement au Département sans passer par la plateforme Aprovall.

ANNEXE I – COMMENT SE PASSE LA PROCEDURE DEMATERIALISEE ?

1. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les candidats devront télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) via le site dont l'adresse Internet est **http://www.marchespublics.vendee.fr** ou **http://www.marches-publics.info**.

Un guide de l'utilisateur détaillant les conditions requises pour l'identification et le téléchargement du DCE est disponible à l'adresse suivante : **http://www.marches-publics.info**.

- **1er cas : téléchargement anonyme du dossier de consultation des entreprises :**

Les candidats peuvent retirer de façon anonyme le dossier de consultation des entreprises.
Les candidats ne seront toutefois pas informés des éventuelles modifications ultérieures du dossier de consultation des entreprises ou des précisions apportées. Il est donc **fortement conseillé** d'utiliser la méthode de téléchargement décrite ci-dessous.

- **2ème cas : téléchargement visible du dossier de consultation des entreprises :**

Les candidats doivent impérativement tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

Le candidat doit renseigner obligatoirement lors du téléchargement du DCE :

- Une adresse électronique valide afin qu'il puisse bénéficier, en tant que de besoin, de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou modifications. Le candidat est seul responsable de la validité de l'adresse électronique renseignée. S'il a renseigné une adresse électronique erronée, devenue obsolète ou pour laquelle le destinataire est absent, il ne sera pas averti automatiquement des compléments ou modifications apportées au dossier de consultation des entreprises ni recevoir les éventuels courriels et lettres recommandées électroniques relatives à cette procédure.
- La raison sociale et l'adresse postale de la personne morale qu'il représente.
- Les nom, prénom et fonction de la personne physique effectuant le retrait du DCE électronique.

Il est précisé que le retrait des documents électroniques nécessite la validation des conditions générales d'utilisation.

- **Dispositions communes :**

Afin de pouvoir décompresser, lire et imprimer les documents mis à disposition par le Département, le candidat doit utiliser des formats des fichiers et taille des dépôts, conformément au paramétrage du compte

- Soit des logiciels permettant la lecture des fichiers aux formats énumérés ci-dessous :
 - Adobe® Acrobat® (.pdf)
 - Document Microsoft® Word® version 2003 et supérieure (.doc ou .rtf)
 - Feuille Microsoft® Excel® version 2003 et supérieure (.xls)
 - Document texte (.txt)
 - DrawingWebFormat (.dwf)
 - AutoCAD.Drawing.15 (.dwg)
 - AutoCADDrawingInterchange (.dxf)
 - Images BitMap (.bmp)
 - Images GIF (.gif)

- Images JPEG (.jpeg)
- Images TIFF (.tif ou .tiff)
- Les fichiers générés aux formats précédents et compressés au format Zip® (.zip)

- Soit des visionneuses disponibles gratuitement à l'adresse : **http://www.marches-publics.info** permettant la lecture et l'impression des fichiers aux formats décrits ci-dessus :
 - Visionneuse fichier PDF : Acrobat Reader
 - Visionneuse Word : Microsoft® Word Viewer
 - Visionneuse Excel : Microsoft® Excel Viewer
 - Visionneuse Autocad : Volo™ View Express 2.01
 - Visionneuse de plans : Autodesk DWF Viewer

2. CONDITIONS DE DEPOT DES PLIS

- **Conditions d'envoi :**

Le dossier est constitué par l'envoi de fichiers informatisés scindés en deux groupes de fichiers matérialisant la partie candidature et la partie offre.

Les candidats peuvent remettre une copie de sauvegarde par voie papier ou par voie électronique (voir ci-dessous paragraphe sur les copies de sauvegarde).

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

- **Prérequis et procédure**

Pour déposer son pli par voie électronique, le candidat devra :
- Respecter les conditions générales d'accès à la dématérialisation
- avoir des formats des fichiers et taille des dépôts, conformément au paramétrage du compte

Un document d'aide à la soumission est disponible en ligne pour l'entreprise. De plus, l'entreprise bénéficie, pour toute assistance technique, d'une hotline gratuite dont les coordonnées sont précisées sur le site. Les conditions générales d'utilisation de la plateforme de dématérialisation détaillent son mode de fonctionnement : **http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf**.

L'offre devra se présenter sous des formats informatiques compatibles avec ceux utilisés par le Département : les formats utilisés par les candidats devront être les mêmes (ou des versions plus anciennes de ces mêmes outils) que ceux utilisés par le Département pour le dossier de consultation des entreprises.

Ainsi les documents financiers de la consultation devront être fournis au même format informatique que les documents fournis par le Département. Toute remise de pièces au format PDF donnera lieu à une demande de fourniture de nouvelles pièces au format d'origine.

Un message électronique (e-mail) est envoyé au soumissionnaire après le dépôt de son pli, confirmant la bonne prise en compte de l'enveloppe accompagnée de l'heure retenue pour le dépôt du pli ainsi que la procédure concernée. Seul ce récépissé est la preuve de dépôt du pli. Il convient de le conserver précieusement pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'attribution du marché.

- **Courriel**

Pour le dépôt d'une offre électronique, le candidat devra disposer d'un compte sur la plateforme AWS et d'une adresse courriel valide, à laquelle l'accusé de réception de son dépôt parviendra. Il est aussi précisé que conformément au décret n° 2018-347 du 9 mai 2018 relatif à la lettre recommandée électronique, le Département correspondra avec le candidat, en utilisant cette adresse et notamment l'informera par voie électronique si sa candidature ou son offre a été rejetée ou retenue.

- **Antivirus**

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre sera traité préalablement par le candidat par un antivirus régulièrement mis à jour. Tout fichier contenant un virus qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu.

- **Date limite de remise des plis**

Le dépôt électronique doit obligatoirement être réalisé et terminé avant la date et l'heure limites indiquées à la page 1 du présent règlement de consultation. Il est rappelé que la durée d'acheminement de la soumission électronique est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.
Il est conseillé de procéder au dépôt électronique plusieurs heures avant la limite indiquée dans ce Règlement.
Il est enfin précisé que si le candidat souhaite modifier une offre déjà déposée, le nouveau dépôt écrasera automatiquement le dépôt antérieur.

- **Difficulté à remettre un pli par voie électronique**

En cas de difficulté à déposer un pli par voie électronique, les candidats peuvent se rapprocher de l'assistance AWS en appelant au **08 92 14 00 04** ou en écrivant par courriel à **/support-entreprises@aws-france.com**.

3. COPIE DE SAUVEGARDE

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis via le profil d'acheteur du Département doivent être adressés selon deux modes possible **par pli recommandé avec accusé de réception** ou **remise contre récépissé**, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, à :

Hôtel du Département
Service Commande Publique
40, rue du Maréchal Foch
85923 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

Les candidats transmettent leur copie de sauvegarde sous pli cacheté, qui doit comporter le nom du candidat ainsi que la mention :

« Consultation n° 2026SM-A0113 - Ne pas ouvrir - Copie de sauvegarde – Objet : Entretien des espaces verts, jardins et abords, espaces naturels et pistes cyclables - lot n°… », ainsi que les coordonnées du candidat (nom, adresse, courriel…).

Les copies de sauvegarde qui seraient déposées après la date et l'heure limites fixées à la page 1 du

présent règlement de consultation, ainsi que celles remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues.

Cas possibles d'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais impartis :

- si un programme informatique malveillant est détecté par l'Acheteur dans le pli déposé par voie électronique ;
- si le pli transmis par voie électronique est reçu de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouvert, sous réserve que la transmission du pli électronique ait commencé avant la date limite de remise des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par l'Acheteur au terme de la procédure.

La remise des copies de sauvegarde via un autre profil d'acheteur n'est pas autorisée.

4. MODALITES DE SIGNATURE DES DOCUMENTS

La liste des pièces à signer figure à l'article 5 ci-dessus.

Il est rappelé que ces pièces doivent être signées par une personne physique ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Dès lors que les pièces à signer figurent dans le dossier de consultation, les candidats sont invités à les fournir au moment du dépôt du pli. Ils sont également informés que le seul dépôt de leur offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui leur sera attribué, à savoir l'acte d'engagement complété que leur adressera le Département. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

Deux solutions sont possibles pour signer les pièces demandées :

a) signature manuscrite
Le candidat devra fournir les pièces demandées signées de façon manuscrite sur support papier. Le document devra être obligatoirement signé en original (signature scannée interdite).

b) signature électronique
Attention, si l'attributaire souhaite signer électroniquement les différentes pièces, cette signature devra se faire obligatoirement en respectant le format de signature PADES : il ne s'applique qu'à des documents Acrobat, en signature jointe (un seul fichier). Pour plus de renseignements, un guide de signature PADES est disponible ici : http://www.marches-publics.info/pratique-signature.htm. En revanche le document une fois signé devra permettre au Département de signer également sous format PADES.
Les pièces signées devront être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature de la personne habilitée à engager l'entreprise selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du code civil.
Le certificat devra être en cours de validité à la date de la signature. Les frais d'acquisition d'un certificat électronique sont à la charge du candidat.
Depuis le 1er octobre 2018 seuls les certificats conformes au règlement eIDAS sont conformes et acceptés pour signer vos pièces, sachant que les anciens certificats RGS** restent acceptés jusqu'à leur date d'expiration. Afin d'anticiper toute difficulté lors de votre dépôt dématérialisé, testez la conformité de votre certificat sur la page : http://www.marches-publics.info/Test-Certificat.htm

Cosignature de pièces dans le cadre d'une offre électronique présentée par un groupement et/ou avec déclaration de sous-traitance

Dans le cas d'un groupement et/ou de sous-traitance déclarée, plusieurs entreprises peuvent être amenées à signer les pièces demandées.
Chaque signataire pourra à ce titre utiliser le parapheur AWS-Signature à l'adresse http://www.marches-publics.info/pratique-signatureappletPADES.htm, outil qui est en accès libre.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils ne disposent pas d'une signature électronique et projettent d'en acquérir une pour la consultation, le délai administratif requis par les organismes de certification pour la délivrance des certificats de signature électronique peut être de plusieurs semaines. De ce fait, il leur est recommandé d'anticiper le plus possible la demande de certificat.

ANNEXE II – QUELQUES INFORMATIONS JURIDIQUES COMPLEMENTAIRES

- **Organe chargé des procédures de médiation :**

Médiation des entreprises
DREETS Pays de la Loire
Tour Bretagne
Place Bretagne
44047 Nantes Cedex 1
Tél. : +33(0)2.53.46.79.65 ou +33(0)2.53.46.79.59
Courriel : **yann.quere@dreets.gouv.fr**
Adresse Internet (URL) : **http://www.mediateur-des-entreprises.fr**

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Nantes
6, allée de l'ile Gloriette
44041 Nantes
Téléphone : 02 40 99 46 00
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr
Télécopie : 02 40 99 46 58
Site internet : http://nantes.tribunal-administratif.fr/

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur coordonnateur du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données à l'adresse protection.donnees@vendee.fr ou à défaut par voie postale : Département de la Vendée, Délégué à la protection des données,40 rue du Maréchal Foch, 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9. Une réclamation peut être également directement portée auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021